

Compte rendu presse du Conseil Municipal du 16
Février 2013

Affaires délibérées

Réforme des rythmes scolaires

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée des dispositions du décret relatif à la réforme des rythmes scolaires en primaire publié samedi 26 janvier 2013 au Journal Officiel. Ses 5 articles précisent les « grands principes de mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires » à compter de la prochaine rentrée.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'ensemble des dispositions prévues par le décret et autres textes relatifs à la réforme des rythmes scolaires décide à l'unanimité d'appliquer cette réforme dès la rentrée scolaire 2013/2014 et charge la commission enseignement d'en organiser la mise en place avec l'ensemble des personnes et services concernés.

Programme Ecole Numérique 2013

Le conseil municipal décide de faire l'acquisition d'un 4^{ème} TBI pour l'école de Chamboulive. Le montant estimatif de l'offre retenue est de 3080 € HT et le montant des subventions (Etat et Département) pouvant être octroyées est de 2464 €.

Programme Réfection chemins ruraux 2013

Le conseil municipal décide de procéder à l'aménagement des chemins ruraux suivants : CR 42 de Puy Chalard (305ml), CR 6 de Aigueperse (225 ml), CR 16 de l'Etang du Puy Grand (280 ml), CR 15 du Puy Grand Bas (75 ml), CR de Tereygeol (137 ml), CR 12 de Mialet (160 + 210 ml).

Le montant de la dépense est estimé à 47 900 € HT diminué du montant de la subvention départementale d'un montant de 11 034 €.

Lancement d'une démarche d'évaluation des risques professionnels

La prévention des risques professionnels entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public. A ce titre, le Fonds National de Prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (FNP) de la CNRACL a été créé pour soutenir les actions entreprises dans ce domaine, grâce notamment à la mise en place de démarches de prévention.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Corrèze propose un accompagnement technique et méthodologique d'aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Le Conseil Municipal approuve cette nécessité et décide de réaliser une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels. Une demande de subvention sera faite auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, gestionnaire du Fonds National de prévention de la CNRACL.

Acquisition logiciel

Le Conseil Municipal décide d'acquérir un nouveau logiciel permettant, entre autre, la dématérialisation des actes via une plateforme d'échanges sécurisés pour la transmission électronique de documents au contrôle de légalité. Le montant de la dépense est estimé à 4750 € HT. Une demande de subvention au titre de la DETR sera faite auprès de Madame le Préfet de la Corrèze.

Locaux commerciaux : détermination du loyer et autorisation de signature du bail de la boucherie

Les travaux de la boucherie étant bientôt terminés, il revient au conseil de déterminer le loyer qui sera demandé au preneur.

Compte tenu de l'étude qui avait été conjointement réalisée par la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers, les membres du conseil fixent le loyer comme suit : 350 € la 1^{ère} année, 375 € la 2^{ème} année et 400 € la 3^{ème} année. A compter de la 4^{ème} année, le loyer sera automatiquement indexé sur l'indice des loyers commerciaux.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le bail commercial avec l'EIRL Boucherie Charcuterie Frédéric Monteil.

Aliénation et classement portions chemin rural au Pont Faucher

L'enquête publique a eu lieu du 26 décembre 2012 au 10 janvier 2013. Le registre mis à disposition à la Mairie pendant la durée de l'enquête n'a enregistré aucune observation. Le commissaire enquêteur, pendant cette même période, n'a fait l'objet d'aucune demande d'explication ni de demande de rendez-vous.

Compte tenu de ces éléments, le commissaire enquêteur a émis, à la date du 14 janvier 2013, un avis favorable. Le conseil municipal, approuve à l'unanimité les conclusions du commissaire enquêteur et charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre l'ensemble des démarches pour procéder à ces opérations d'aliénation et de classement au Pont Faucher.

Actualisation du régime indemnitaire

Le Conseil Municipal vote la mise à jour des grades pour lesquels les indemnités horaires pour travaux supplémentaires et l'indemnité d'administration et de technicité peuvent être versées : Adjoint Administratif 1^{ère} classe, Agent de Maîtrise, Agent de Maîtrise Principal, Adjoint Technique 2^{ème} classe, Agent spécialisé 1^{ère} classe des écoles maternelles.

Travaux Eclairage Public et dissimulation des réseaux Entrée Sud du Bourg

Le Conseil Municipal décide la réalisation des travaux de dissimulation du réseau France Télécom et d'éclairage public à l'entrée Sud du Bourg de Chamboulive. Ces travaux permettraient une valorisation du secteur en procédant à l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques d'une part et en participant à un programme de maîtrise de l'énergie d'autre part.

Montant de la dépense : 12643 € HT diminué de la subvention départementale d'un montant de 5189 €

Prestation de mesure de l'activité volumique du radon dans l'air des bâtiments publics

Le Conseil Municipal, dans le cadre de l'obligation de dépistage du radon dans les bâtiments ouverts au public ainsi que les établissements où les travailleurs sont exposés en raison de leur activité et de la situation de leurs lieux de travail choisit l'offre de Monsieur Claude VIACROZE pour un montant de 1602 € TTC.

Réfection peinture intérieure salle polyvalente

Le Conseil Municipal décide de faire réaliser la réfection de la peinture intérieure de la salle polyvalente par Monsieur Thierry MARANDE pour un montant de 3355 € HT.

Saison pêche 2013 : période d'ouverture et création emploi saisonnier

Le Conseil Municipal décide que l'étang de pêche de Chamboulive sera ouvert entre le 9 mars et le 30 septembre 2013.

Il crée dans le même temps l'emploi saisonnier pour la vente de carte de pêche et la surveillance.

Ligne de trésorerie : nouveau contrat

Le Conseil Municipal décide d'augmenter contractuellement la ligne de trésorerie en cours et de passer le montant maximum des tirages de 80000 à 150000 €. L'offre du Crédit Agricole est validée.

Convention ATESAT

Le Conseil Municipal décide la reconduction pour 2013 de la convention ATESAT signée avec la DDT.

Aménagement de Bourg : 2^{ème} tranche

Le Conseil Municipal décide de réaliser en 2013 la 2^{ème} tranche des travaux d'aménagement de bourg pour lesquels le Département a attribué à la commune une subvention de 50000 €. Il s'agit de l'aménagement de la RD 142 en traverse (secteur du Meyriller) pour un montant de 101 948 € HT et de la création de parking et de plateau surélevé pour une sécurisation du secteur de l'entrée nord du bourg pour un montant de 43 600 € HT

70^{ème} anniversaire du parachutage du 19/02/1943

Sur proposition du comité intercommunal de l'ANACR de Chamboulive, le Conseil Municipal décide de soutenir la demande de commémoration du 70^{ème} anniversaire du parachutage du 19/02/1943 (vraisemblable premier parachutage allié en Corrèze). A cette occasion des panneaux d'information seront installés in situ.

Entretien stade foot Louis Tereygeol

Les membres du conseil décident d'accepter l'offre faite par la société Espace Vert pour une prestation de désherbage, décompactage, sablage et semis de gazon au stade Louis Tereygeol.

Cette prestation, d'un montant de 4608.46 € TTC devra être programmée début mai 2013

Questions diverses

Monsieur le Maire présente aux membres la dernière mouture, non encore définitive, du projet de réhabilitation et d'extension de l'EHPAD.

Ce projet, qui répond aux critères des services des Bâtiments de France est approuvé par les membres du conseil.

Une demande est faite par l'association « Lost in Tradition » pour la mise à disposition gracieuse d'un bureau à la mairie. Le conseil répond favorablement à cette demande.

Des précisions, notamment d'organisation, sont apportées à propos du Tour du Limousin.

Monsieur le Maire évoque la demande de local faite par un ostéopathe, pour exercer une journée par semaine dans un premier temps. L'idée initiale de l'utilisation du centre de loisirs sans hébergement est finalement abandonnée. Une recherche sera donc faite.